

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE SARCELLES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°05/2023

**Objet** : Création d'un groupement de commandes permanent entre la ville et le Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

**Étaient présents** : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

**Était absent** : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

**Étaient excusés** : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET, Maguelonne LEGAIE (membres).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, l'article L.2122-21,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2022-073 du 28 juin 2022 relative à la création du groupement de commandes permanent entre la ville de Sarcelles et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant la volonté de la ville de créer un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat du Maire de la ville) avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en vue de la passation de divers marchés publics et de désigner la commune en qualité de coordonnateur du groupement,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide :

**Article 1** : D'approuver la création d'un groupement de commandes permanent (pour toute la durée du mandat du Maire de la ville) avec le Centre Communal d'Action Sociale en vue de la passation de tous marchés publics nécessaires aux deux parties.

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023



Pour le Président et par délégation,  
La Vice Présidente  
Charlotte RABIH